

# CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

## **Note de cadrage indicative**

La présente note ne constitue pas un programme réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir mais un document destiné à éclairer les examinateurs.

## **Note de cadrage relative à l'épreuve d' EPREUVE PRATIQUE DANS L'OPTION CHOISIE**

---

### **Intitulé réglementaire**

Décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>re</sup> classe.

**Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.**

**La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option.  
Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.  
Coefficient : 3**

### **ATTENTION :**

**Pour le concours interne, l'épreuve pratique est suivi d'un entretien qui a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. (Consulter la note de cadrage relative à l'entretien du concours interne d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe).**

**Pour le troisième concours, la deuxième épreuve d'admission (entretien) n'est pas liée à l'épreuve pratique.**

### **I. Qu'est-ce qu'une épreuve pratique ?**

#### **A. Une épreuve manuelle**

Cette épreuve consiste à accomplir, en situation réelle de travail, une ou plusieurs tâches se rapportant à l'option considérée :

- **cet accomplissement nécessite la maîtrise de techniques et d'outils ;**
- **ces techniques et ces outils sont couramment utilisés dans l'option choisie.**

#### **B. Des prérequis**

Dans la majorité des épreuves pratiques, les candidats doivent être capables de lire un énoncé, un plan, un graphique, une notice, de réaliser des calculs élémentaires, de prendre des côtes, préalables indispensables à l'accomplissement des tâches demandées.

**Les candidats doivent impérativement avoir une tenue adaptée à l'épreuve et être équipés, dans la totalité des options, de chaussures de sécurité et des équipements de protection individuelle requis.**

## II. Quelle durée ?

La durée des épreuves pratiques est réglementairement fixée par le jury option par option dans une "fourchette" de une à quatre heures.

Lorsqu'un candidat s'acquitte de l'ensemble des tâches demandées en un temps inférieur à la durée fixée par le jury, non seulement il n'encourt aucune pénalité à ce titre mais le barème valorise la rapidité de l'exécution.

En revanche, un candidat qui s'interrompt avant achèvement est lourdement pénalisé : dans ce cas, les examinateurs l'invitent à déclarer par écrit sa volonté de ne pas utiliser la totalité du temps qui lui est imparti.

## III. Quel programme ?

Les épreuves pratiques ne comportent pas de programme. Toutefois, les candidats peuvent se référer au référentiel en annexe.

## IV. Quel barème ?

Les examinateurs, qui observent chaque candidat du début à la fin de l'épreuve, prennent en compte la totalité du déroulement de celle-ci avant d'attribuer une note qui tient compte à la fois du résultat obtenu et des moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Les barèmes de notation dépendent évidemment de la nature des tâches exécutées, mais ils prennent toujours en compte la qualité de l'exécution et la propreté du "chantier".

### I. Connaissances théoriques de base

- Identifier les principaux végétaux et les adventices.
- Connaître les cycles végétatifs.
- Identifier les matériaux et le matériel :
  - les engrais et les amendements ;
  - le matériel : tondeuse, débroussailleuse...
- Entretien du matériel courant : réglage, diagnostic de mauvais fonctionnement, réparations simples.

### II. Mise en œuvre

- Utiliser le matériel courant : tondeuse, débroussailleuse, motoculteur, traitement phytosanitaire, tronçonneuse.
- Mettre en forme un terrain : remblais, déblais.
- Préparer un terrain : travail du sol, engrais, amendement.
- Préparer des végétaux : normalisation des végétaux, jaugeage, taille des racines et des branches, pralinage.
- Savoir planter : époque, distance, législation sur la mitoyenneté, tuteurage, haubanage.
- Réaliser un engazonnement : les mélanges utilisés, la préparation du sol, le semis (densité, techniques), les premiers entretiens, les gazons de placage, la végétalisation, les terrains de sport.
- Maîtriser les principes de taille : formation du végétal, taille des arbres et arbustes, taille particulière (fruitière, architecturée).
- Entretien d'un gazon : les traitements du sol (arrosage, fertilisation, tontes, traitement des parasites et désherbage).
- Identifier les principales maladies et parasites et les méthodes de lutte (physique et biologique).

### III. Calcul, lecture de plan, prises de mesures et schéma

- Calculer une longueur, un périmètre, une surface et un volume.
- Faire des conversions de surfaces, de quantités.
- Savoir lire un plan et dessiner un croquis.
- Prendre des cotes sur un chantier.
- Réaliser des tracés géométriques.

### IV. Hygiène et sécurité du travail

- Nettoyer le chantier ( finition ), et entretenir le matériel.
- Rapatriement du matériel, des matériaux, ranger les outils notamment les plus tranchants.
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
  - sécurité liée aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité...) et à l'utilisation de l'outillage (blessure, coupure, brûlure, risque électrique...);
  - sécurité des installations (notions de matériels électriques), sécurité des personnes ;
  - sécurité liée au métier : manutention de charges lourdes, risques liés à la coactivité et à l'usage de la voie publique.
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (baudrier, gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...).
- Avoir les gestes et postures adaptés.
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux (classement UPEC).
- Connaître les différents types d'extincteurs et savoir les utiliser.

### I. Connaissances théoriques de base

- Identifier les végétaux (nomenclature horticole), les différents groupes d'êtres vivants et les ennemis des cultures (adventices, auxiliaires...).
- Connaître les cycles végétatifs.
- Connaître les supports de culture (sols et substrats).
- Connaître les matières consommables (amendements, engrais, substrats...).
- Identifier les matériaux et le matériel :
  - les petites fournitures (tuteurs, attaches, emballages, étiquettes...);
  - le matériel horticole (automoteurs, moteurs 2 et 4 temps, travail du sol, mise en culture, protection phytosanitaire...);
  - les abris et leurs équipements (serres, systèmes de chauffage et d'irrigation...).

### II. Mise en œuvre

- Multiplier des végétaux (préparation du support) en utilisant les techniques appropriées : semis, bouturage, greffage, division de touffe.
- Installer une culture en pleine terre : préparation du sol, préparation du plant, repiquage et plantation, tuteurage.
- Installer une culture hors sol et sans sol : préparation du substrat, rempotage, préparation du plant, plaçage, repiquage, distançage, empotage, soins
- Assurer la conduite de la culture : nutrition hydrique, minérale et carbonée ; entretien du sol, contrôle de la croissance.
- Contrôler la mise à fleur et la fructification : taille et traitements hormonaux, pollinisation...
- Protéger les cultures contre les ennemis, les aléas climatiques...
- Réaliser la récolte et le conditionnement des végétaux : stade de récolte, techniques de récolte, tri, calibrage, conditionnement, stockage...

### III. Hygiène et sécurité du travail

- Nettoyer le chantier ( finition), et entretenir le matériel.
- Rapatrier le matériel, les matériaux, ranger les outils notamment les plus tranchants.
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
  - sécurité liée aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité...) et à l'utilisation de l'outillage (blessure, coupure, brûlure, risque électrique...);
  - sécurité des installations électriques, sécurité des personnes;
  - sécurité liée au métier : manutention de charges lourdes.
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité...).
- Avoir les gestes et postures adaptés.
- Connaître les différents types d'extincteurs et savoir les utiliser.

I. Connaissances théoriques de base

- Identifier les principales essences d'exploitation forestière.
- Maîtriser les bases essentielles de la physiologie végétale.
- Maîtriser les bases techniques de l'exploitation forestière (culture, exploitation, stockage).
- Connaître les bases sur la parasitologie de l'arbre (animale et végétale) et les méthodes de lutte adéquates.
- Entretenir le matériel courant : réglage, diagnostic de mauvais fonctionnement, réparations simples.
- Connaître les bases de l'écologie forestière.
- Connaître les propriétés et défaut du bois.
- Connaître les notions de base du droit forestier.

II. Mise en œuvre

- Utiliser le matériel courant d'élagueur grimpeur, bûcheron débardeur.
- Mettre en place une installation de chantier.
- Maîtriser les techniques d'élagage, de bûcheronnage et de débardage.
- Maîtriser la lecture de cartes géographiques.
- Maîtriser l'entretien et la pérennité du matériel.
- Mettre en œuvre un suivi et un entretien de la forêt.
- Savoir entretenir le biotope.

III. Calculs et mesures

- Calculer une longueur, un périmètre, une surface, un poids et un volume.
- Faire des conversions de surfaces, de quantités.
- Maîtriser le calcul pratique : addition, soustraction, division et multiplication.
- Savoir estimer la hauteur des arbres.

IV. Hygiène et sécurité du travail

- Assurer le rapatriement du matériel, des matériaux, le rangement des outils, notamment les plus tranchants.
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
  - sécurité et hygiène liées aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité...);
  - sécurité et hygiène liées à l'utilisation de l'outillage (blessure, coupure, brûlure, risque électrique...);
  - sécurité liée au métier : manutention de charges lourdes, risques de chute.
- Avoir les gestes et postures adaptés.
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux.
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, baudrier...).
- Connaître les règles d'intervention à proximité de réseaux aériens.